



P 1660

ID 4879

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Miguel DARDENNE

Luxembourg, le 2 novembre 2020

Objet : Votre pétition 1660 – COVID-19: Pétition Urgente pour l'ouverture des données de la pandémie au Luxembourg

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Madame la Ministre de la Santé en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Paulette Lenert
Ministre de la Santé
L-2935 Luxembourg

Luxembourg, le 2 novembre 2020

Objet : Pétition 1660 – COVID-19: Pétition Urgente pour l'ouverture des données de la pandémie au Luxembourg

Madame la Ministre,

Au cours de sa réunion du 28 octobre 2020, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

Intitulé de la pétition:

COVID-19: Pétition Urgente pour l'ouverture des données de la pandémie au Luxembourg

But de la pétition:

Bien qu'armé d'une politique de large scale testing, l'accès à l'information complète concernant l'évolution de l'épidémie au Luxembourg reste extrêmement limité. Les chiffres quotidiens publiés par le Ministère de la Santé sur internet sont largement incomplets par rapport à la quantité de données dont dispose le gouvernement. Ils sont aussi difficilement ingérables par un processus informatique, car il faut collecter manuellement les données chaque jour sur internet si on veut suivre l'évolution des chiffres. Aussi, il n'est pas donné accès (ou alors de façon très limitée) à la population aux données précises telles que: la répartition géographique détaillée dans le temps, par commune, âge et sexe, ainsi que la répartition par origine entre le large scale testing et les tests à la demande du corps médical, la part de résidents vs. non résidents, et ainsi de suite. Un contre (et bon) exemple, est la Belgique qui, via son site web <https://epistat.wiv-isp.be> fournit un accès ouvert et complet aux données collectées dans le pays. Le site internet ourworldindata.org, sponsorisé par l'Université d'Oxford et d'autres NGO, ne dit pas autre chose ici <https://ourworldindata.org/covid-testing-data-guidelines> . Il n'existe aucune raison valable pour empêcher la diffusion des informations dont dispose le gouvernement en la matière. Se targuant d'une transition vers un "e-government", il est effarant que ce genre d'informations reste caché ou indisponible pour la population. Par ailleurs, le Grand Duché se plaint à demi-mot que les pays qui le classent en zone à risque ne prennent pas toutes les informations en considération, telles que l'existence du large scale testing ou l'inclusion des non-résidents dans les chiffres. Peut-être faudrait-il commencer par les diffuser de manière accessible et transparente, avant de se plaindre ?

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Il en va de l'intérêt général que la population et la communauté internationale en général ait un droit d'accès complet aux données sur lesquelles le gouvernement base ses décisions. Il s'agit aussi d'assurer une juste interprétation de l'évolution de la situation au Grand Duché, qui se retrouve de plus en plus isolé et classé soit orange, soit rouge, par bien des pays, en cette période de début de deuxième vague. La transparence totale ne peut qu'aider, non seulement la population locale, mais aussi la communauté internationale dans son ensemble afin de se faire une idée éclairée de la situation. Aucune excuse ne peut exister contre la publication de ces données.

Dépôt: le 23.07.2020 à 23:57

Pétitionnaire: Miguel Dardenne